



Fédération Royale Marocaine de Natation



PROCES VERBAL N° 08/2017-2018 DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR Tenue le 30 Juin 2018 au Siège de la FRMN à Casablanca

Membres présents :

M. Driss HASSA
M. Zouheir EL MOUFTI
M. Youssef ZIAD
M. Aziz ALAOUI RACHIDI.
M. Rachid ABOUZAIID
M. Bouabid SALLAK
Mme Amina ZAGHLOUL
M. Alabid IRAQUI HOUSSAINI
M. ELhassan RASSILI
M. Mohammed CHANNANI
M. Abdelhalim FAKIHANI
M. Mustafa KAROUCH
M. Mohamed BAKRI
M. Abdelilah ZAJI

Membres absents excusés

M Youssef. ELHAOUAT
M. Hassan DASOULI

La réunion est ouverte à 11 h 30 mn, sous la présidence de M. HASSA, Président de la FRMN, qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des membres, le secrétariat est assuré par M. Zouheir EL MOUFTI, Secrétaire Général de la Fédération.

Avant d'entamer l'étude de l'ordre du jour, les membres présents ont lu la Fatiha à la mémoire du grand père de M. Alabid IRAQUI HOUSSAINI.

Ordre du jour

- 1- Homologation de PV N° 07
- 2- Courrier : Arrivée et Départ
- 3- Situation financière
- 4- Activités des organes centraux
- 5- Désignation et attributions du Directeur Technique National
- 6- Projet création des ligues
- 7- Etude des dossiers de demande d'affiliation
- 8- Divers

Mot du Président :

Avant d'entamer la discussion des points de l'ordre du jour de la présente réunion du Comité Directeur de la FRMN, M. le Président a informé les membres que :

- Le déplacement à TARRAGONE en compagnie du secrétaire général de la FRMN pour assister à l'assemblée générale de la COMEN s'était bien déroulé, et qu'il y a été élu membre du comité exécutif de la COMEN.

L'ensemble des membres ont été ravis de cette nouvelle et lui ont réitéré leurs félicitations et sentiments d'encouragement.

- le montant de la subvention allouée à la Fédération Royale Marocaine de Natation a été diminué de 1 800 000, 00 Dh, soit prêt de 27% de celui habituellement accordé, il a à cet effet recommandé de lancer une réflexion pour trouver une solution adéquate qui permettrait à la FRMN de faire face aux dépenses nécessaires pour ses activités et ce, tout en garantissant l'efficacité sollicitée pour une natation nationale adaptée à l'évolution continue que connaît cette discipline sur les plans arabe, méditerranéen et mondial. Ainsi les commission technique et CSR sont invitées a faire des propositions sur le calendrier national pour la saison 2018/2019.

- Il s'est rendu en compagnie du Secrétaire Général de la FRMN et du Président de la Commission Technique au cercle de Marseille pour une réunion sur une éventuelle collaboration pour nos nageurs de haut niveau. Le cercle de Marseille est une référence dans le domaine de la natation et qui constituerait, pour les nageurs Marocains qui l'intègreraient, qui renforcerait bien leur niveau et ainsi leur curriculum-vitae.

- il y a un besoin, sur recommandation de l'audit, de recruter un auditeur comptable à la FRMN.

1- Homologation du P.V N°7

Le P.V N° 7 est homologué à l'unanimité et sans changement.

2- Courrier,

Voir annexe ci-joint

Parmi les lettres étudiées :

- l'agression d'un poloïste du RCA par un autre poloïste du WAC en dehors du match ayant concerné le club RCA et un autre club que le WAC ;
à ce sujet, il a été décidé d'attendre le rapport du match pour traiter cet incident inadmissible,
- Requête concernant le PV de la CSR : Le Comité Directeur a entériné la décision prise la CSR
- UAN : formation des officiels de natation : sur proposition de la commission d'arbitrage le comité directeur a désigné MM. LAKHLALKI Noureddine et BOURZIK Elmostafa pour bénéficier de cette formation prévue à Tunis les 10 et 11/07/2018.

3- Situation financière,

- Vu la situation critique de la Trésorerie de la fédération, les membres du CD ont décidé à l'unanimité d'accorder des prêts à la fédération pour subvenir aux frais de participation de l'équipe nationale pour les compétitions internationales prévues le mois de juillet 2018

4- Activités des organes centraux,

A) La commission des Statuts et règlements

- Sur proposition de la CSR, le CD a décidé de revoir le calendrier national des compétitions en fonction de la date du Aid Al Adha et retarder ainsi la date du critérium et du trophée d'été de Marrakech au 01 et 02 Septembre 2018.
- Une discussion a été lancée par le membre M. BAKRI au sujet de l'obligation, pour les benjamins de nager obligatoirement les 800 m Nage libre et l'amende de 500,00 dh en cas d'abondant.

Après débat et échange d'idées entre les membres du CD de la FRMN, il a été décidé que l'engagement au 800 NL lors de la finale du circuit National des Benjamins sera facultatif et non remplaçable.

Ainsi le classement général sera porté sur le cumul des points des épreuves nagées.

Une circulaire dans ce sens sera communiquée à l'ensemble des associations affiliées à la Fédération Royale Marocaine de Natation.

B) La Commission d'Arbitrage

- Mr. Le Président de cette Commission, a tenu à remercier la FRMN pour la récente formation des officiels (formation FINA-SCHCOOL) organisée les 16 et 17/06/2018 à Casablanca. Il a aussi adressé ses vifs remerciements à la commission de formation pour sa contribution à la réussite de la formation des officiels qui s'est déroulée au mois de Mai à Mohammedia.

C) La commission de Formation

La Commission de formation a informé les membres du CD que la formation des entraîneurs sera reportée aux mois de Septembre et Octobre et ce pour des raisons financières.

5- Désignation et attributions du Directeur Technique National,

Les membres du CD sont invités à donner leurs avis concernant le projet élaboré par la commission chargée de définir les attributions du DTN en vue de son approbation lors de la prochaine réunion du CD.

6- Projet création de ligues,

M. Abid IRAQUI HASSANI a remis aux membres du CD un exemplaire du projet du Statuts des Ligue Régionales pour consultation, avis et débat lors des prochaines réunions ;

7- Divers

- Le CD a décidé de présenter la candidature du Maroc pour abriter les Championnats Arabes de Natation groupes d'âges pour l'année 2019
- Par ailleurs le CD a débattu du cas des nageurs dont les licences n'ont pas été renouvelées par leurs associations d'origine. Conformément à l'article 111.5, le CD a décidé que tout nageur dont la licence n'a pas été renouvelée par son association d'origine pendant 2 saisons sportives et que le nageur n'a pas déposé de demande de non renouvellement de la licence, sera considéré libre et il pourra intégrer l'association de son choix.

NB: la prochaine réunion du présent CD sera tenue en marge du championnat du Maroc d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est Levée à 17h30.

Le Président

Secrétaire Général

Driss HASSA

EL MOUFTI Zouheir